



Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

PAMFLET

25825

N 28. 1829

RÉPONSE

A M. DE POTTER,

SUR

L'UNION DES CATHOLIQUES

ET DES LIBÉRAUX.

Les loups firent la paix avec les brebis.

LAFONTAINE.



GAND, I 43

L. MESTRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DES CHAMPS, N.º 16.

2 Juillet 1829.

THE HISTORY OF THE

REIGN OF

THE

EMPEROR

OF THE

ROMAN EMPIRE

BY

JOHN

WALTON

ESQ.

RÉPONSE A M. DE POTTER,

Sur l'union des Catholiques et des Libéraux.

Les loups firent la paix avecque les brebis.
LAPORTAINE.



MONSIEUR,

LORSQUE, réunis pour délivrer la France du joug de MM. Villèle et Peyronnet, le côté gauche et le côté droit de la Chambre des Députés votèrent ensemble, on expliqua, par une nécessité de circonstance, sans doute bien impérieuse, cette alliance entre des hommes qui n'avaient cessé de se combattre. On se dit : attendons quelques jours, et chacun retournera à sa place ; car il est contre nature de penser que M. Benjamin-Constant persiste à voter avec M. Laboulaie, et les généraux de Bonaparte avec les amis de M. Marcellus.

Mais on ne vit point un membre du côté gauche, écrivant sur l'union de ses collègues avec la droite, abdiquer tout-à-coup ses opinions précédentes, annoncer que la paix et l'alliance seraient définitives et perpétuelles, et que la circonstance du renversement de Villèle étant passée, l'on resterait lié avec cette

droite , si étrangère à tous les principes constitutionnels et libéraux.

Si quelqu'un l'eût tenté, il aurait encouru le mépris et l'indignation de ses collègues : nous sentons, lui aurait-on dit, la nécessité présente, mais nous la voulons rapide et passagère, car nous avons aussi une conscience qui nous annonce que, le danger passé, il importe que la France ne nous prenne pas pour des inconstans ou des ambitieux.

Vous, Monsieur, vous agissez tout autrement que ces hommes honorables. Les libéraux se sont réunis aux catholiques, mais seulement pour signer quelques pétitions et demander le redressement de quelques griefs. Et voilà que vous prononcez que leur alliance est indissoluble; voilà que vous voulez donner au parti-prêtre définitivement et pour jamais ces libéraux qui avaient mis en vous quelque confiance et quelque espoir. Un ami de la liberté entreprend de signaler franchement cette manœuvre qui lui semble perfide. Il ose s'écrier tout haut : Citoyens, l'on vous trompe! on vous a demandé une alliance pour quelques jours avec des hommes hypocrites, et vous y avez consenti; aujourd'hui, l'un des vôtres, ancien ennemi de l'Église, et réconcilié avec elle en secret, vous désigne tous pour objet de la con-

cession qu'il a faite. En expiation de ses attaques et de ses péchés littéraires, il veut livrer tout un parti jeune et sans expérience à cette congrégation jésuitique, qui, à ce prix seulement, lui donnera l'absolution.

Oui, Monsieur, vous immolez, vous sacrifiez à votre intérêt et à votre ambition les principes et les soutiens de la cause libérale. Rester dans les voies constitutionnelles, établir et proclamer le jury, la presse, la responsabilité, l'inamovibilité des juges, le droit de pétition, l'égalité devant la loi, voilà quels étaient vos devoirs, et l'opinion vous accordait, pour arriver à ces beaux résultats, le besoin d'un appui catholique pour quelques jours ou quelques semaines. Mais pousser plus loin la chose, et nous offrir tous en cadeau à l'Eglise comme un troupeau dont vous pourriez disposer et que vous voudriez immoler sur l'autel jésuitique, c'est insulter toute une génération libérale et philosophique, qui est peu jalouse que vous vous convertissiez à ses dépens. L'homme qu'on estimait en vous, c'était le philosophe et le citoyen patriote. L'esprit public vous honorait d'après vos écrits et vos principes; rétracter les premiers, démentir les autres, c'est trahir la liberté et répudier vous-même l'opinion qui vous exaltait naguère. Vous avez beau vous élever contre le mot de rétractation qu'on vous applique

justement; oui, vous vous rétractez; oui, vous faites amende honorable au parti-prêtre qui vous reçoit et vous accueille comme l'enfant prodigue revenu de ses erreurs. Mais inclinez-vous seul devant le pouvoir de l'Église. Les jeunes amis de la liberté dont vous vous séparez resteront fermes dans la voie des principes; ils n'ont aucune expiation à faire, aucun ouvrage à désavouer.

Vous examinez, Monsieur, dans votre brochure, ce que sont les libéraux; puis, vous définissez les doctrines du parti catholique; vous prouvez à votre manière qu'il y a sympathie; que l'alliance contractée doit être durable, définitive, et qu'elle portera d'heureux fruits. Et moi, je vais aussi examiner ce que sont les catholiques et les libéraux; comme vous je sais justifier leur alliance jusqu'à ce jour; mais je vais prouver que la prolonger désormais, *ce serait trahir la cause de la liberté*. Que l'opinion prononce entre vous et moi. Ce n'est qu'à l'esprit libre et à la conscience indépendante que s'adressent mes observations. Je n'ai rien à rétracter, ni personne à livrer à l'ennemi.

Voici d'abord, Monsieur, votre définition du parti libéral : *Ce parti est l'opposé du parti servile*. Cette définition, je l'adopte, et chacun fera de même; mais

vous et vos amis, vous y êtes-vous tenus? Aimer les libertés publiques, sans consentir à l'alliance avec les prêtres, est-ce être libéral à votre avis? Non, j'en atteste l'opinion de tous les hommes constitutionnels de bonne foi. Hors vous et votre système, hors vos sympathies et vos antipathies, il n'y a pas, à vous en croire, de libéralisme véritable. Les constitutionnels non partisans des catholiques, sont à vos yeux plus coupables que s'ils n'étaient pas constitutionnels. Vous les désignez comme suspects, comme faux libéraux, comme serviles. Fût-on libéral jusqu'au républicanisme, si l'on désapprouve vos alliances, on est ministériel. Vous avez transporté dans le camp dont vous vous faites le chef, non-seulement la liberté, mais l'intolérance, sa plus mortelle ennemie; et vous avez écrit sur votre bannière soi-disant libérale : *Hors de l'Eglise point de salut.*

Le mot *pseudo-libéral* que je retrouve encore dans votre écrit veut dire sans doute : qui fait semblant d'aimer la liberté. Or, ce mot, vous l'appliquez à tous les amis de cette liberté qui ne sympathisent point avec les jésuites. Quand le côté gauche voulut se réunir au côté droit en France, le général Lafayette ne consentit pas, même pour agir contre le ministère-Villèle, à se prêter à cette union. Eh bien! ce scrupule de

conscience vous aurait fait pitié; et si le vétéran de la liberté française habitait la Belgique, son horreur pour toute alliance pareille lui aurait, comme vous voyez, attiré l'épithète de *pseudo-libéral* ou de *sarville*. Un tel exemple a de quoi consoler.

Vous accusez les libéraux d'avoir supposé *ou feint de supposer* (page 5) aux catholiques des idées destructives de la liberté. Quoi! les hommes qui ont tracé de *l'esprit de l'Eglise* un tableau si triste et si déplorable, ces hommes ont pu *feindre!* ils ont *feint de supposer* que les prêtres n'aimaient pas la liberté! ils n'étaient pas convaincus quand ils faisaient leurs livres, et ils voulaient nous convaincre! Ah! Monsieur, quelle pitoyable opinion avez-vous donc de ceux qui ont écrit sur *l'esprit de l'Eglise!*

Je vous remercie de m'apprendre, à la page 6, que les catholiques *ont renoncé à la domination de fait et à l'intolérance pratique*. Votre caution me suffit à cet égard; mais sans elle, je n'aurais attribué cette *renonciation* au pouvoir qu'à la seule impossibilité de s'en emparer. Il faut croire que, mieux instruit que moi, vous savez positivement que le parti-prêtre, pouvant conquérir la puissance, a eu la modestie de la refuser. Franchement, je ne l'en aurais pas cru capable. Quant

à sa *tolérance pratique*, j'en ai eu des preuves et n'en doute nullement. Je vois ou j'apprends par des récits édifiants quelle est sa modération journalière; combien il met de calme et de bonne foi dans les discussions politiques; avec quel respect il parle des lois civiles, de celle du mariage, par exemple; avec quel empressement il a accédé à l'idée philosophique de prier pour tous les hommes, et particulièrement pour l'avocat Hosselet, mort sans confession.

Les libéraux de tous les pays, dites-vous, commettent la faute impardonnable de vouloir réformer les idées par des lois. Ils ne savent pas que tourmenter, vexer, violenter les hommes, est un très-mauvais moyen de les convaincre, et qu'ABATTRE DES TÊTES n'est nullement les changer.

Vite, Monsieur, qu'un de vos amis prenne la poste pour aller régenter les Royer-Collard et les Benjamin Constant en France, les Brougham et les Makintosh en Angleterre. Ces gens-là, comme vous le dites, *tourmentent, vexent et violentent* les hommes; ce sont eux qui *abattent des têtes*. Je ne sais combien vous en avez compté d'abattues, mais je ne songe pas, sans frémir comme vous, aux torrens de sang que les libéraux répandent chaque jour! Vos reproches ici sont

fondés. Vos amis les catholiques sont bien loin d'en mériter de pareils. Heureuse Espagne! délicieux Portugal! votre bonheur est ineffable. Jamais de *têtes abattues* à Lisbonne, ni à Madrid. Les libéraux ne souillent pas ces belles contrées! Les catholiques seuls y règnent en paix, et y déploient leur *tolérance pratique*.

Et tout cela, pour arriver à déclarer qu'il faut ne pas opprimer pour des opinions! Deux architectes de l'antiquité paraissant devant le peuple, l'un d'eux développa longuement un projet; l'autre se contenta de prononcer ces mots : Ce qu'il a dit, je le ferai; et il fut choisi. Ce que vous dites, Monsieur, on le fait en France et en Angleterre, on le fait même dans des pays non constitutionnels, tels que l'Allemagne et la Toscane; tous les peuples éclairés respectent les opinions, et tous les publicistes ont développé votre idée pendant cinquante ans de suite dans le dernier siècle. Un enfant encore au collège sait que les actes seuls sont du domaine de la loi, et chacun, pensant ce qu'il veut, conforme ses actions à ce principe. Dire en Belgique que les opinions sont opprimées, parce que les jésuites n'y dirigent pas l'éducation, c'est dire que la liberté n'existe qu'en Italie, en Espagne, en Portugal, où ces Messieurs ont en effet toute liberté, où ils en usent comme chacun sait, et comme ils en useront partout

où un gouvernement trop faible leur permettra de s'établir en maîtres.

C'est un singulier ouvrage que le vôtre, Monsieur ! vous accusez sans cesse, et la brochure entière ne contient pas un fait, pas un seul qui vienne à l'appui de votre accusation. On est intolérant, dites-vous ; où en est la preuve ? On prive une classe de ses droits ; qui ? et de quels droits ? On exerce des mesures préventives ; sur qui donc ? à quelle occasion ? expliquez-vous, prouvez, ou n'accusez pas.

Les prêtres sont privés du droit d'enseigner ! La voilà cette persécution terrible ! Eh bien ! Monsieur, je vais vous citer d'autres droits dont ils sont privés. Aucun d'eux n'est officier dans l'armée, aucun d'eux n'est juge dans les tribunaux. Je sais qu'ils ne réclament ni le droit de se battre, ni celui de juger ; mais je sais aussi que les batailles et les arrêts n'ont pas plus d'influence sur le bonheur et le repos des peuples, qu'une éducation ou fanatique ou libérale. L'intérêt de la société est avant celui d'une caste qui jamais n'usa de son pouvoir que pour le malheur ou l'abrutissement des hommes. S'il n'existait dans tout l'état qu'une seule loi d'exception, c'est pour le préserver de ce danger qu'il conviendrait de la faire. Mais heu-

reusement, Monsieur ; qu'aucun pays ni ancien ni moderne n'a admis cette liberté illimitée d'instruction tant réclamée. Aucun d'eux n'a jamais voulu livrer à la merci du premier venu ; au hasard de trouver en lui un honnête homme ou un scélérat, ces jeunes intelligences trop faibles encore pour résister à l'influence de la parole et de ses puissantes séductions. La société, quoiqu'on en dise, peut demander compte de l'éducation de ses citoyens comme de l'entretien de son armée ; comme de l'action de ses tribunaux. La soutane, à ses yeux, n'a pas plus que le froc, aujourd'hui, préjugé de science ; elle n'a plus même préjugé de mœurs ; depuis qu'il existe une *Gazette des Tribunaux*.

Les catholiques, Monsieur, vous sauront gré du portrait que vous faites d'eux ; il est plus flatté que celui des libéraux ; et il m'aurait séduit, je l'avoue ; sans une observation frappante : c'est que toutes les qualités comprises dans le tableau ne sont pas celles que les catholiques possèdent, mais celles qu'ils devraient posséder. Ainsi les sévérités que vous prodiguez aux libéraux ont rapport, selon vous, à ce qu'ils sont ; les douceurs dites aux catholiques ont rapport à ce qu'ils seront un jour, en suivant vos avis et en faisant précisément le contraire de ce qu'on leur voit

faire dans tous les pays. D'où il suit que si vous attribuez aux libéraux des vices ou des crimes auxquels ils sont étrangers, vous attribuez aux catholiques un amour pour la liberté, pour l'égalité, pour les lumières, pour la tolérance, qui, bien qu'il ne soit que dans l'avenir, nous console pourtant des méfaits de nos amis les constitutionnels. Il y a compensation entre ces deux parties.

Rome doit sentir, si je vous en crois, la nécessité de s'amender. *Elle se gardera bien de donner à son nonce aux Pays-Bas les mêmes instructions dont elle charge ceux qu'elle envoie en Autriche, en France et en Espagne.* Toujours au futur! toujours des espérances! Rome fera, Rome enseignera..... Monsieur, votre parole ne suffit pas à une société quelconque pour lui persuader que Rome est prête à changer pour elle seule sa politique de dix-huit siècles. Si tu veux la paix, dit le proverbe, sois toujours prêt à la guerre. Je dirai au gouvernement : croyez aux promesses de Rome, si bon vous semble, mais ne soyez jamais devant elle ou faible ou désarmé. *Timeo danatos.*

La souversion des catholiques Belges a, selon vous, amené l'amendement des vrais libéraux. Ici, je ne comprends plus. Votre logique m'échappe. J'ai

bien vu dans vos discours qu'il fallait tout attendre des vertus des catholiques , mais tout cela considéré comme un espoir. Le mot *a amené* me prouve maintenant que ce n'est pas seulement un espoir que l'amendement des libéraux. Les uns *doivent* se convertir , et les autres *se sont* amendés. Sur la foi des *promesses* de tolérance , d'amour pour la liberté , de toutes les belles choses que Rome prépare , les libéraux sont déjà ses alliés et ses défenseurs. Les services qu'ils rendent au parti-prêtre sont *présens* ; ceux qu'ils en attendent sont *futurs*. Je vois où sont les dupes.

Les *vrais libéraux* , vous nous le dites , page 18 , *ont cordialement tendu la main au jésuite et à l'ultramontain*. Voilà vos propres paroles , homme de tolérance que vous êtes. Quiconque n'aime pas les jésuites , quiconque leur reproche des constitutions , des règles et un enseignement fatal aux peuples et aux rois , est un *faux libéral*. Il n'y a que de *faux libéraux* en Angleterre et en France ; les Lachalotais , les Monclar , les Séguier , les Gilbert de Voisins , et de nos jours les plus honorables soutiens de la tribune française , sont tous de *faux libéraux*. Il n'y a de *vrais libéraux* que M. de Potter et ses amis ; parce qu'ils ont tendu cordialement la main au jésuite et à l'ultramontain. Il faut reconnaître qu'une classe de ci-

toyens dépend d'un souverain étranger ; il faut admettre que cette classe accorde au Pape le droit de déposer les Rois ; il faut admettre encore que ces Rois peuvent être tués quand la Société des Jésuites le trouve bon ; et quand vous aurez consacré ces belles maximes que vous appellerez des opinions , il faudra , en vertu de la liberté qui doit les protéger toutes , permettre que l'on prêche à la jeunesse la sédition et le régicide , car , sans ces principes , il n'y a pas de jésuite , et sans jésuitisme , vous l'avez dit , il n'existe pas un *vrai* libéral.

Il faut en convenir : appeler l'enseignement une opinion , confondre la manifestation perpétuelle de la pensée par l'enseignement avec cette pensée elle-même , refuser au gouvernement ces *soins* paternels et préservatifs que lui confère la loi fondamentale , c'est exiger qu'il livre des enfans sans défense aux doctrines hostiles de ses ennemis. A choisir entre l'influence du Roi constitutionnel et celle de l'ultramontanisme , les bons esprits n'hésiteront jamais. Ils sentiront qu'il ne s'agit pas ici d'autre chose que de restituer aux jésuites l'esprit des générations nouvelles , comme ils possédaient celui des générations passées , c'est-à-dire d'annuler quarante ans d'émancipation intellectuelle. En vain , Monsieur , vous voulez couvrir

ce complot des noms de tolérance et de liberté. La constitution même des jésuites, leurs règles, leur caractère les oblige à certaines choses qui ne sont pas des opinions coupables seulement, mais la manifestation, *par des actes extérieurs*, de ces opinions coupables, ce qui, par conséquent, ressort du domaine des lois.

Avec quelle certitude, Monsieur, vous nous parlez du maintien et de la durée éternelle de votre alliance avec le parti-prêtre! Ceci est-il bien politique de votre part? ne sentez-vous pas qu'il y a dans cette assurance un peu d'orgueil qui convient mal à un chrétien rentré dans la voie d'humilité? Quoi! vous publiez un manifeste, et vous affirmez que personne maintenant ne pourra douter du maintien et de la consolidation de votre système? Vous ne prévoyez pas que, profitant de vos principes, un libéral puisse concevoir et publier une autre opinion que la vôtre? Croyez-vous donc les Belges assez dupes pour adopter cette définition que vous leur donnez ou peu s'en faut : *Il est de par M.^r de Potter ordonné à tous les citoyens de penser comme M. de Potter, sans quoi M. de Potter déclare que l'on est ministériel et faux libéral?* Ne trouvez-vous pas vous-même un peu de ridicule dans cette ambition de vouloir tout gouverner, et dans ce soin de proclamer

avec emphase qu'en conséquence de la liberté que vous prêchez, chacun doit être de votre avis?

Les catholiques et les libéraux ne se sépareront plus! Qui l'a dit? qui le leur commande? qui a des ordres à leur donner? êtes-vous despote pour décider par le droit du glaive ce que chacun doit faire et ce dont il doit s'abstenir? où sont vos pouvoirs? qui vous a nommé chef d'état, de secte ou de parti? nous prenez-vous tous pour une troupe disciplinée? et croyez-vous que les alliances d'opinions et de doctrines se commandent comme la charge en douze temps?

Quelques-uns d'entre nous ont cru qu'il convenait de signer des pétitions; ils l'ont fait. D'autres ont préféré s'en tenir aux voies de la presse; la chose leur a été loisible. D'autres enfin n'ont rien écrit, ni rien signé. Nul ne les a contrariés sur ce point: chacun a fait ce qu'il a voulu. Voilà, Monsieur, ce que nous avons la faiblesse d'appeler de la liberté. Cette liberté, nous ne voulons la déferer, l'aliéner, la céder à personne. Les amis de la liberté n'ont de chefs de parti que les lois. Ils font, quand il leur plaît, tout ce que les lois permettent. Ils se sont un moment unis aux catholiques, parce qu'ils ont cru que cela était bon, et ils s'en sépareront, s'ils le jugent convenable,

sans que nul ne puisse les forcer à agir en sens inverse de ce qu'ils auront résolu. Je sais, Monsieur, qu'avec de tels principes on n'est pas votre ami. Je sais qu'on se plairait à énumérer devant vous toutes les libertés constitutionnelles, à les commenter, à les défendre au prix de son sang, qu'il resterait toujours cette grande question, la seule dont les prêtres se soucient : *l'enseignement donné aux Jésuites*. Quiconque n'en est pas là, est à vos yeux dans la même position que que s'il défendait le pouvoir absolu.

Eh bien! Monsieur, il faut vous le dire : votre erreur est étrange. La génération qui s'élève, éprise des libertés publiques, ne sent pas la nécessité de ces alliances que vous lui prêchez. Votre brochure, pour affirmer que la coalition existe toujours, a produit sur la jeunesse l'effet contraire à ce que vous deviez en attendre ; elle commence à voir clairement qu'en signant une pétition elle aurait, à vous entendre, contracté un engagement éternel et irrévocable ; et comme telle n'a pas été sa pensée, elle n'est pas décidée à obéir passivement à vos injonctions. Je l'entends dire de toutes parts autour de moi.

On le voit : je ne me suis point élevé contre l'alliance *momentanée* des catholiques et des libéraux.

Cette alliance a pu faire entrer dans l'opposition quelques hommes de plus, elle a pu donner plus de poids aux pétitions; et n'être pas inutile pour la conquête de la loi actuelle sur la presse. Mais je dis et je proclame tout haut que le moment est venu de la rompre, par une raison qu'il est aisé d'établir.

Jusqu'ici les prêtres ont plus ou moins servi, quoique dans leur intérêt, les amis de la liberté.

Maintenant les amis de la liberté ne peuvent plus que servir les prêtres. C'est de leur cause seule et unique qu'il s'agit : je vais le démontrer.

La philosophie, on le sait, vit de tolérance, et la politique de liberté. Tolérance, liberté, c'est la devise du siècle. Prêchez la liberté et la tolérance, a-t-on dit aux prêtres, et vous enlèverez tout prétexte à vos ennemis. Alors, ces hommes se sont mis à l'œuvre. Oui, ont-ils dit, nous ne combattons que les ennemis de la liberté et de la tolérance. Et avec ce langage hypocrite, ils ont mielleusement persuadé à l'opinion que tous ceux qui n'étaient pas du parti-prêtre étaient des intolérans; que tous ceux qui n'entendaient pas la liberté à leur manière, étaient des ministériels ou des salariés. Et sans avoir fait autre chose que modifier leur langage et lui donner une teinte libérale factice,

les tartufes de nos jours, avec ces mots d'intolérance et de ministérialisme, ont perdu dans l'esprit public tous les amis même les plus désintéressés de la philosophie et de la liberté. Écartant ainsi leurs adversaires, ils font dans ce moment avec des mots philanthropiques absolument les mêmes choses qu'ils feraient avec le mot d'autorité, si le pouvoir était inquisiteur et catholique. Aller à leur but, écarter leurs adversaires et arriver à la domination, c'est leur projet et ils le suivent. S'ils sont un jour les plus forts, que leur importe de s'être placés là en parlant de despotisme ou en parlant de liberté?

L'instruction que Rome donne au clergé est celle-ci : *Soyez maîtres partout.* Et les bonnes gens s'écrient : Comment se fait-il que mon curé de Paris me prêche toujours l'obéissance absolue, et que mon curé de Gand me prêche toujours la liberté? n'est-ce donc pas la même Eglise? le Pape a-t-il deux langages et le catholicisme deux opinions? Non, peut-on leur répondre, non; et votre curé de Gand prêcherait à Paris l'obéissance absolue, comme celui de Paris prêcherait la liberté s'il était Gand. Un prêtre n'a pas d'opinions, et il ne lui est pas permis même d'en avoir. Conduit et dirigé par le même chef, s'il énonce dans divers pays des opinions différentes, il a partout le même but et

la même instruction. *Soyez forts, soyez les maîtres*, leur dit-on. Or, comme celui qui veut la fin veut les moyens, la latitude est complète, et lorsque le prêtre écrit à Rome, *je suis le maître*, Rome lui répond : Mon fils, votre but est rempli, puisque nous régions; et il importe peu que vous ayez adopté tel ou tel principe, puisque vous ne l'avez fait que pour établir notre sainte domination. M. de Potter dit : le catholicisme peut être l'allié de la philosophie; et en vérité il ne nous apprend rien. En politique même, qu'importent au clergé les Bourbons ou Napoléon? C'est le pouvoir qu'il veut, et les hommes lui sont indifférens. Le jésuitisme, perdant son empire en France, n'implorait-il pas l'appui de M.^{me} Dubarri? Raison, principes, morale, rien ne dirige ces hommes. Arriver à la domination, c'est leur seul but, leur seule étude; et lorsque l'écrivain converti nous dira que les prêtres s'allient avec la vertu et le patriotisme, nous répondrons que c'est parce que la vertu et le patriotisme peuvent pour le moment leur être bons à quelque chose. Dans un autre temps, comme dans le passé, l'alliance de leur part sera contractée avec le despotisme et l'immoralité.

L'homme sage ne croit donc pas aux opinions des prêtres et de leurs dévotés; il les voit s'agitant en tout sens pour arriver à un résultat purement intéressé. Ce

résultat il l'examine, et il pèse mûrement son importance en l'appréciant dans ses rapports avec le bonheur public.

Je sais, dit-il, que chez toutes les nations de l'Europe, le clergé a tendu à la domination ; et je sais que parvenu au pouvoir, le clergé n'a *jamais* souffert la liberté. Jeunes gens, retenez bien ce mot : *jamais* ! l'histoire vous le révèle. Le parti-prêtre a triomphé dans mille lieux, à mille époques. Où a-t-il voulu la liberté ? nulle part. A quelle époque ? *jamais* !.... On peut donc, sans calomnier le clergé, croire que le masque libéral n'est qu'un moyen de plus pour lui de hâter sa marche vers la domination, objet de sa convoitise éternelle.

Maintenant, de l'histoire et des principes posés, faisons découler cette conséquence bien naturelle :

Le clergé partout aspire à la domination.

Et quand il la possède, il dépouille les peuples de toute espèce de liberté.

Travailler à accélérer la domination du parti-prêtre, c'est donc travailler contre la liberté des peuples. S'allier au clergé pour qu'il soit le plus fort, c'est donc abandonner la cause honorable et sacrée des libertés populaires.

Eh bien ! c'est là, on peut l'affirmer, la pensée secrète de M. de Potter converti. Il ôte à la liberté ses

défenseurs naturels pour les offrir en holocauste à l'Eglise, comme ces brebis qui, se réconciliant avec les loups, leur livrent en ôtage les chiens vigilans, gardiens fidèles du troupeau.

Dira-t-on, pour justifier l'écrivain, que c'est tout au plus une erreur de l'homme politique? ou peut-être ira-t-on jusqu'à établir que M. de Potter, accordant le despotisme des prêtres lorsqu'ils dominent, est parfaitement rassuré dans les Pays-Bas, où, sous un roi protestant, cette domination est à jamais impossible?

Je n'ose croire à un tel raisonnement de la part d'un homme qui plaide pour la responsabilité des ministres. L'homme d'Etat, le politique ne s'arrêtent point à la situation des affaires dans un seul jour. Qui sait si, dans quelques années, la responsabilité ministérielle n'existera pas dans les Pays-Bas comme en France et en Angleterre? Dans ce cas dont aucun ne peut nier la possibilité, la volonté même du Roi suffira-t-elle pour former un ministère? La majorité dans les Chambres ne modifie-t-elle pas, ne contrarie-t-elle pas souvent la volonté du souverain? Or, qui peut dire qu'avec des élections catholiques, des états-provinciaux catholiques, et une majorité catholique dans les Chambres, le Roi ne serait pas forcé, pour complaire à l'esprit public perversi, à des concessions qu'il ferait en gémissant et par pure nécessité? Dans un Etat constitutionnel, un

ministère catholique est-il si impossible avec un souverain protestant ?

Nous ne craignons pas, disent M.^r de Potter et ses amis, nous ne craignons pas cette domination ministérielle catholique ; car la majorité des chambres, qui seule pourrait la produire, n'existera jamais. Le parti hollandais et protestant sera toujours assez fort pour l'empêcher.

Et ils ajoutent : Nous pouvons donc nous allier au clergé et au parti catholique. Nous nous en servons pour augmenter les forces de notre opposition ; et si un jour, devenu trop puissant par nos efforts, le parti catholique voulait dominer sur les libéraux, alors nous séparant de lui, nous nous unirions avec les protestans et les Hollandais pour former une majorité compacte, et retenir les catholiques dans le devoir. Aujourd'hui donc, alliance réelle avec le parti-prêtre, et demain s'il acquiert le pouvoir ou s'il en approche, alliance contre lui avec ceux que nous repoussons aujourd'hui. Imprudens ! et pour vous disposer à cet avenir possible, bien convaincus que vous êtes que le catholicisme peut abuser de son influence, vous le servez, le louez, l'étendez et le fortifiez sans mesure, augmentant chaque jour son influence dans l'esprit public, comme si à un seul signal de votre voix, à un seul geste de votre

main souveraine, les populations entières pouvaient, dans un cas politique donné, secouer tout-à-coup cette influence, cet empire et ce dévouement au clergé que vous-mêmes aurez travaillé si long-temps à consolider!

Et dans ce cas encore, vous vous rallierez à qui? à des protestans que vous accusez sans cesse, à des Hollandais dont vous ne parlez qu'avec mépris; au premier acte de domination des catholiques, au premier aspect de leur puissance hostile envers la liberté publique, qui vous secourra? qui vous prêtera contre eux son appui? Ces mêmes hommes que vous calomniez dans l'opinion, détruisant à leur égard cette influence dont un jour vous aurez besoin pour une alliance plus nécessaire que votre alliance d'aujourd'hui.

Ce terrible dilemme vous écrase: ou vous espérez la domination des prêtres, et vous n'êtes dans ce cas que des tartufes et de faux libéraux; ou vous pensez que dans la crise qu'ils peuvent occasionner, quelqu'un sera toujours là pour sauver la patrie. Qui? *vos ennemis!* et vous les accusez, vous qui portez dans votre ame l'espoir lointain qu'ils préserveront le pays des maux que vous lui préparez! Aveuglement funeste! aberration déplorable d'un homme qui jusqu'à ce jour avait mérité la plus haute estime des amis de la liberté!

Vous que l'on veut entraîner dans une fausse route, libéraux véritables, écoutez, et que votre conscience prononce.

Est-il bon que le parti-prêtre domine dans un Etat constitutionnel ?

Est-il loyal d'aider ce parti, toujours oppresseur des libertés publiques, en liant sa cause à celle de ces libertés ?

Est-il convenable de vanter la sympathie des prêtres pour les idées philosophiques, lorsque partout ils ont persécuté, brûlé ou exilé les philosophes ?

Et dans le cas où l'on pourrait prévoir qu'ils s'empareront de la puissance, le seul moyen de salut étant de se réunir aux Hollandais et aux protestans, n'y a-t-il pas dès-lors quelque honte à fonder ce salut futur sur des hommes qu'on outrage maintenant tous les jours pour plaire au parti catholique ?

Libéraux ! votre salut n'est pas dans les prêtres, ni dans leurs serviles créatures, fussent de honteuses défections en augmenter le nombre. Il est dans *la loi fondamentale*, dans *l'industrie* qui nourrit l'Etat, dans *les lumières* qui l'honorent, dans *le Roi* qui le protège, dans *l'armée* qui le défend. L'hypocrisie peut trembler devant ces puissances, la liberté ne les redoute pas.



IMPRIMERIE DE J. N. HOUDIN, RUES DE LA GRANCE ET DES CHAMPS, n. 16.

